



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2015 à 20 h 00 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil quinze, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GANDELLI Patrick, GARIN Sylvestre, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GUILLON-CURIEN Christine, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle.

Excusés, absents :

Secrétaire de séance : YARIC Christelle

ORDRE DU JOUR

Intervention de M. Beth, de la Coopérative « Energies Collectives », à la demande de la Mairie

Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2015

1. Energies collectives : adhésion et souscription à la coopérative d'intérêt collectif
2. Point sur les travaux
3. Urbanisme
4. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
5. CCAS : possibilité de dissoudre le budget avec reprise des écritures au budget principal
6. Motion contrat ONF-Communes forestières
7. Convention collaboration avec le centre de vacances de Chadenas
8. Suppression du SyEP de l'Embrunais
9. Indemnités de budget du Trésorier
10. Rapport SATESE sur assainissement
11. Tarifs de l'eau et assainissement, montant taxe aménagement et raccordement à l'assainissement collectif
12. Convention avec IT 05 : assistance technique pour consultation ingénierie
13. Déclassement domaine public : échanges de terrain
14. Demande subvention de la FNACA
15. Décisions modificatives au budget
16. Indemnisation RTE : procédure judiciaire éventuelle
17. Problématique des chenilles processionnaires
18. Questions diverses

Intervention de M. Beth, Président de l'Association « Energies Collectives » et M. Moreau, Trésorier.

Messieurs Robin Moreau et Thomas Beth présentent à la commune l'activité de l'association Énergies Collectives dont ils sont les Trésorier et Président. Cette association créée par des citoyens, avec le soutien d'Énergie Partagée, met en œuvre une opération de production d'énergies renouvelables, associée à des actions d'efficacité et de sobriété énergétiques. Leur première grappe de projets consiste dans le développement du photovoltaïque sur des toitures de bâtiments publics ou privés situés sur le territoire de l'Embrunais-Savinois.

L'association Énergies Collectives sera transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) au moment de réaliser les projets, date prévue le 22 janvier 2015. La société proposera de louer des toits pour y installer à sa charge des panneaux photovoltaïques. Elle pourra verser un loyer au propriétaire du toit, elle se rémunèrera sur la vente de l'électricité produite et injectée sur le réseau.

Dès à présent l'association cherche à constituer les fonds propres de la SCIC nécessaires au montage du premier projet. Pour cela elle collecte des parts sociales qui peuvent être prises par des citoyens, des entreprises ou des collectivités. Ces parts sociales seront rémunérées au bout de 3 ans en fonction des bénéfices dégagés par la société.

Point 1 de l'ordre du jour : Energies collectives : adhésion et souscription à la coopérative d'intérêt collectif

Vu

- la loi sur la transition énergétique n° 2015-992 du 17 août 2015 (40% de diminution des GES, 20% d'économies d'énergie et 32% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030),

- le Schéma Régional Climat Air Energie porté par la Région PACA et la Préfecture,
- le plan départemental Climat-Energie,
- l'engagement du Pays SUD dans la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte,

Considérant

- la nécessité d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique,
- l'intérêt pour le territoire d'un développement équilibré des énergies renouvelables permettant des retombées locales,
- l'intérêt de maîtriser ce développement en y investissant des moyens et en ayant un pouvoir de décision au sein de la société qui développe les projets,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour, décide:

- de souscrire 11 parts sociales de 50€ l'une, pour un montant total de 550 euros,
- de devenir ainsi sociétaire et de participer à la gestion de la société notamment aux assemblées générales,
- de nommer un conseiller qui la représentera dans les instances de la société,
- de mettre à disposition la toiture de la Mairie sise les Truchets à Puy Sanières
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la la toiture.

Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2015

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

2) Point sur les travaux :

- Frédéric Arnoux informe le Conseil de la réception de l'engin polyvalent. Une réception officielle sera organisée avec les partenaires financiers (15 000 € du Conseil Régional, 6 000 € de Mme la Sénatrice et une demande en cours au Conseil Départemental).
- Divers travaux ont été réalisés sur le réseau d'assainissement : au Serre et au Château.
- Les illuminations ont été mises en place
- Traçage de l'eau avec des colorants aux Bouteils : le cabinet Téthys a été missionné pour effectuer ce traçage pour recherche de pollution, la surveillance va durer environ trois semaines. Des capteurs au charbon actif ont été mis en place sur les captages. La commune est toujours alimentée par le réservoir du Serre (maillage du réseau).
- Les portes de la salle des fêtes et de la Mairie ont été changées, elles ont été financées par le reversement de la taxe de séjour.
- Route de l'église : le dossier d'échange de terrain avec un particulier sera bientôt finalisé (voir compte-rendu du 30 septembre) ; Le géomètre est venu établir le plan de bornage.

3) Urbanisme :

- Bruno Paris expose au Conseil que dans le cadre du PLU, il convient d'envisager la création de places de parking supplémentaires au hameau du Serre ainsi qu'aux Truchets et aux abords de la Mairie. Il fait plusieurs propositions. Il est répondu que le parking se situant en dessous de la Mairie ne sert pas beaucoup car il est mal vu. Une signalétique serait utile. Ces informations seront discutées lors de la prochaine réunion avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU.
- Deux plans de bornage ont été réalisés au Pibou, le premier concerne la vente d'un morceau de terrain communal à un particulier (voir compte-rendu du 30 septembre), l'autre concerne le bornage d'une parcelle communale qui est occupée illégalement par un particulier, ce dernier devra régulariser sa situation en achetant la partie concernée ou la commune fera procéder au démontage des ouvrages construits dans le domaine public.

4) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Valérie ROSSI rappelle qu'en application de l'article L5210-1-1 du code général des collectivités locales modifié par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, le Préfet a défini un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet a été présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Madame Le Maire précise qu'il appartient désormais aux conseils municipaux de se prononcer et de rendre un avis sur ce projet dans un délai de 2 mois. Il en est de même pour les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante.

Le schéma propose la création d'une nouvelle Communauté de Communes « autour du Lac de Serre-Ponçon » rassemblant :

- La Communauté de Communes de l'Embrunais (8 communes)
- La Communauté de Communes du Savinois-Serre-Ponçon (7 communes)
- La Commune de Chorges (membre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance)
- La Commune du Rousset (membre de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon)

Soit un ensemble de 17 communes et 15 555 habitants.

Madame Le Maire rappelle les divers échanges préalables qui ont eu lieu entre les membres du Conseil Municipal, notamment pour réfléchir à une proposition alternative soumise par les Présidents des trois Communautés de Communes : Savinois Serre-Ponçon, Vallée de l'Avance et Pays de Serre-Ponçon qui souhaitaient la fusion de ces trois Collectivités.

Madame Le Maire pense qu'il est opportun d'envisager une Communauté de Communes à l'échelle du Lac de Serre-Ponçon et que le schéma proposé par les trois Présidents a du sens et serait cohérent avec le périmètre du canton de Chorges auquel la Commune appartient.

Plusieurs Conseillers Municipaux constatent par ailleurs que la majorité des habitants sont tournés vers le bassin Embrunais pour divers besoins et que la Commune est déjà habituée à travailler avec l'Embrunais sur des projets intercommunaux au sein du SMICTOM ou du Pays Sud, par exemple. Aussi la majorité des membres du Conseil souhaite un rapprochement avec la Communauté de Communes de l'Embrunais et verraient d'un bon œil une fusion des quatre Communautés de Communes : l'Embrunais, le Savinois Serre-Ponçon, la Vallée de l'Avance et le Pays Serre-Ponçon.

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 10 voix pour, 1 voix contre

- **Reconnait** avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- **Approuve** la pertinence d'un regroupement autour du Lac de Serre-Ponçon
- **Demande** à la CDCI de se pencher sur une proposition plus élargie englobant les quatre Communautés de Communes de l'Embrunais, du Savinois, de l'Avance et de Serre-Ponçon pour les raisons suivantes :
 - . Eléments structurants
 - . Equilibre démographique
 - . Diversité économique

Demande à Monsieur le Préfet, afin de mener à leur terme les projets complexes du syndicat d'Eclairage Public Embrunais-Savinois, de ne pas prononcer la dissolution de ce syndicat et de la reporter à la fin d'exécution des travaux programmés.

5) CCAS : possibilité de dissoudre le budget avec reprise des écritures au budget principal

Michel Maraval expose au Conseil que la possibilité est offerte aux communes (loi Notre) de reprendre les écritures budgétaires au budget principal et dissoudre le budget CCAS. Le conseil décide de garder pour l'instant le budget CCAS avec son fonctionnement actuel.

6) Motion contrat ONF-Communes forestières

Valérie ROSSI informe le conseil de la motion qui a été votée par l'Association des Communes Forestières afin de formaliser sa position et ses demandes concernant le projet de contrat Etat-ONF-Communes Forestières.

7) Convention collaboration avec le centre de vacances de Chadenas

Madame Le Maire rappelle au Conseil la demande du centre de vacances de Chadenas (ESPACE VACANCES) de conventionner avec la commune pour la mise à disposition des équipements du centre.

Le Conseil avait souhaité obtenir la gratuité de l'occupation de la piscine pour l'école. (voir compte-rendu du 30 septembre).

Le Directeur du Centre ayant accédé à cette demande il décide, à 11 voix pour, de passer cette convention et autorise Mme Le Maire à la signer.

8) Suppression du SyEP :

Décision du Conseil Municipal déjà prise sur délibération du schéma de Coopération Intercommunale au point 4 de l'ordre du jour comme ci-après : « Le conseil Demande à Monsieur le Préfet, afin de mener à leur terme les projets complexes du syndicat d'Eclairage Public Embrunais-Savinois, de ne pas prononcer la dissolution de ce syndicat et de la reporter à la fin d'exécution des travaux programmés »

9) Indemnités de budget du Trésorier

Michel Maraval fait part au Conseil du départ en cours d'année, de M. Weynachter, Trésorier, remplacé par M. Jacquet. Il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil au nouveau trésorier.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Alain Jacquet, Receveur municipal.

10 et 12) Rapport SATESE sur assainissement. Demande assistance IT 05 pour consultation ingénierie

Frédéric Arnoux fait part au Conseil des informations du rapport SATESE établi par les techniciens du Conseil Départemental concernant les fosses d'épuration. Ce rapport révèle qu'il y a des travaux à envisager plus particulièrement sur la fosse des Bouteils dont les équipements sont obsolètes. Il serait opportun de saisir les services de l'Ingénierie Territoriale 05 (Conseil Départemental) pour un coût de 1 000 €

environ (prestation à la vacation conformément au descriptif de la Mission d'Assistance Technique d'IT 05 à laquelle la commune adhère), afin qu'ils nous mettent à disposition leurs compétences internes propres à analyser la problématique et nous proposer des ressources externes (bureau d'études) susceptibles de nous accompagner dans la réalisation de ces projets (élaboration d'un cahier des charges, financement, valorisation des ressources et gestion maîtrisée des dépenses). Ces travaux ont été préconisés lors de la dernière réunion sur le PLU.

Le Conseil Municipal décide de demander une assistance technique auprès de l'IT 05 pour le choix d'un bureau d'études et la rédaction d'un cahier des charges. Il autorise Le Maire à signer les conventions et toutes les pièces s'y rapportant, à 9 voix pour et 2 abstentions.

11) Tarifs de l'eau et assainissement, montant taxe aménagement et raccordement à l'assainissement collectif

Tarifs de l'eau :

Michel Maraval explique au Conseil que les tarifs pratiqués par la commune sur le forfait d'eau et assainissement sont beaucoup trop bas pour pouvoir prétendre à des aides financières de l'Agence de l'Eau dans le cadre de futurs travaux nécessaires sur les réseaux.

Comme le suggère fortement le rapport SATESE et les besoins futurs dans le cadre du PLU, des travaux importants devront être envisagés sur le réseau d'assainissement. Pour pouvoir obtenir des aides il faudrait doubler le prix de l'assainissement. En accord avec le premier adjoint il est proposé, dans un premier temps, d'augmenter de 20 euros le montant du forfait actuel.

D'autre part, une réflexion sur la pose de compteurs devra être envisagée car le forfait unique n'est pas adapté. En effet, une personne seule n'a pas la même consommation d'eau qu'une famille.

De plus, le problème d'arrosage se pose car ne disposant pas de compteurs facturant la consommation, des problèmes se posent en période de sécheresse ou les consignes de restriction d'utilisation de l'eau potable données par la Mairie ne sont pas toujours respectées.

Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour et 1 abstention, d'augmenter le forfait assainissement de 20 € (45.00 € aujourd'hui) ce qui le porterait à 65 € par an et par abonnement, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Taxe raccordement au réseau d'assainissement :

Michel Maraval expose au Conseil que jusqu'à aujourd'hui aucune taxe de raccordement n'a été demandée aux pétitionnaires de permis de construire, contrairement à ce qui se pratique régulièrement sur les autres communes. Au vu des travaux importants à prévoir sur le réseau d'assainissement le Conseil décide, à 11 voix pour, de fixer une taxe de raccordement au réseau de 1 000 € à chaque nouvelle demande de permis de construire initial, à compter du 1^{er} janvier 2016, sur l'ensemble de la commune.

Taxe aménagement :

Michel Maraval expose au Conseil que la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les permis de construire est aujourd'hui fixée à 0.1 %.

Toujours au vu des travaux nécessaires pour la commune il convient de fixer cette taxe à 0.2 %.

Bruno Paris estime que les impôts (contributions directes) sont déjà élevés par rapport à certaines autres Communautés de Communes. Michel Maraval lui répond qu'il s'agit des taux votés par la Communauté de Communes et non par la Commune de Puy Sanières : ceux de Puy Sanières faisant partie des taux communaux les plus bas.

L'augmentation de la taxe d'aménagement est fixée à 0.2 % à compter du 1^{er} janvier 2016, à 10 voix pour et 1 abstention.

13) Déclassement domaine public : échanges de terrain :

Frédéric Arnoux et Sylvestre Garin quittent la salle, étant parti pris dans cette délibération.

Michel Maraval expose au Conseil la demande de Frédéric Arnoux et de Sylvestre Garin qui souhaiteraient échanger une partie de leur terrain avec du terrain communal.

Les deux parcelles concernées se trouvant dans le domaine public, il convient si le Conseil est d'accord de procéder à leur déclassement et à leur reclassement en domaine privé afin de pouvoir procéder à ces échanges.

Il s'agit d'une part, pour Frédéric Arnoux d'un morceau de parcelle communale située derrière son habitation et pour Sylvestre Garin d'un passage se trouvant devant son habitation.

Pour la 1^{ère} parcelle : celle-ci n'étant d'aucune utilité pour la commune, le Conseil Municipal décide de procéder à un échange avec un morceau appartenant à M. Arnoux où se trouve implanté l'arrêt de bus au Forest et où il y a souvent des véhicules stationnés (randonneurs, départ VTT etc...) ce qui régulariserait la situation.

Pour la 2^{ème} parcelle le conseil accepte l'échange de la zone de passage devant M. Garin avec un morceau lui appartenant pouvant desservir le parking des Bouteils.

Le Conseil accepte le déclassement de ces parties communales du domaine public et le reclassement en domaine privé afin de pouvoir réaliser les échanges ci-dessus mentionnés,

Pour Sylvestre Garin : 9 voix pour et Frédéric Arnoux à 8 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces actes ; Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des demandeurs.

14) Demande subvention FNACA :

Valérie ROSSI rappelle au Conseil le courrier de l'Association des anciens Combattants concernant une demande de subvention pour l'organisation du Congrès Départemental devant avoir lieu cette année à Embrun. Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 100 € à 6 voix pour, 4 abstentions et 1 contre.

15) Décisions modificatives au budget :

Valérie ROSSI expose au Conseil qu'il convient d'effectuer certaines décisions modificatives au budget principal afin de pouvoir régler certaines dépenses

Après en avoir délibéré le conseil décide d'effectuer les décisions modificatives comme suit :

Compte 022 : dépenses imprévues	- 200 €
Compte 6453 : cotisations caisse retraite	+ 200 €
Compte 2041411 : Commune GFP	- 1 000 €
Compte 2312/23 : Aménagement terrains	+ 1000 €

D'autre part, elle expose au Conseil que jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'engager les dépenses en investissement comme suit :

Compte 2041411 : Com GFP	5 000 €
--------------------------	---------

Les crédits seront prévus au budget 2016.

16) Indemnisation RTE : procédure judiciaire éventuelle :

Michel Maraval fait part au Conseil du mail de Mme Peyrot de l'ONF qui nous a répondu sur le questionnement des indemnités dues par RTE dans le cadre des servitudes de passage dans le domaine communal.

Cette réponse ne satisfait pas car il est stipulé que les indemnités prévues ne seront pas versées car la commune n'avait pas signé les conventions d'autorisation de passage et avait laissé l'arbitrage des signatures au Préfet. Il se trouve que lors d'une réunion à Embrun du Maire et des adjoints avec M. Robinot de RTE, ce dernier leur avait assuré que la non signature de ces conventions n'aurait aucune incidence sur le paiement des indemnités.

Un courrier sera adressé à RTE pour demander plus d'informations, solliciter un nouvel envoi de ces conventions par RTE et le Conseil Municipal décidera alors de la suite à donner à ce dossier.

17) Problématique des chenilles processionnaires :

Frédéric Arnoux fait part au conseil de l'interpellation de plusieurs habitants du Pibou alertant la Mairie sur l'invasion des chenilles processionnaires dans les habitations. La Mairie a aussitôt organisé une réunion publique avec la population et des agents ONF. Plusieurs modes de traitement ont été proposés.

De plus elle a demandé, pour sa part, à l'ONF de lui établir un devis pour couper dans le communal les arbres infestés mais il se révèle que la coupe manuelle est pour l'instant trop dangereuse pour les agents ONF donc un broyage mécanique serait vivement conseillé en hiver.

Le Conseil Municipal accepte le broyage mécanique sur une journée.

18) Questions diverses :

- Arbre de Noël des employés communaux organisé par la Communauté de Communes du Savinois : le conseil décide de reconduire sa participation comme les années précédentes sans changement, 40 € par enfant (3 concernés) jusqu'à 16 ans. Le goûter et le spectacle étant organisé et pris en charge par la Communauté de Communes. (10 voix pour, 1 abstention)
- Demande de Puy'S Anim : 3 tables pliantes plus légères que celles actuelles, plus faciles à manipuler pour les personnes âgées.
- Vœux du Maire avec galettes des rois : le 17 janvier 2016

Séance levée à 00 h 55

